

## ÉVALUATION FINALE

### **NIG/801**

Appuyer la formation et l'insertion professionnelle des jeunes filles et garçons des régions d'Agadez et Zinder en vue de contribuer au développement socio-économique de ces deux régions

#### **FICHE SYNTHETIQUE**

Pays	Niger
Titre long du projet	Appuyer la formation et l'insertion professionnelle des jeunes filles et garçons des régions d'Agadez et Zinder en vue de contribuer au développement socio-économique de ces deux régions
Titre court du projet	A-FIP
Code LuxDev	NIG/801
Version du rapport	Décembre 2020

#### **NOTATION DU PROJET PAR LA MISSION D'ÉVALUATION**

Notation globale	<b>2</b> Échelle de 1 (résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes) à 6 (l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée).
Notation des autres critères d'évaluation	Pertinence : <b>1</b> Cohérence : <b>2</b> Efficacité : <b>3</b> Efficience : <b>3</b> Durabilité : <b>3</b>

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La mission d'évaluation finale du projet « Appuyer la formation et l'insertion professionnelle des jeunes filles et garçons des régions d'Agadez et Zinder en vue de contribuer au développement socio-économique de ces deux régions » (projet A-FIP NIG/801) s'est déroulée du 1 au 16 octobre 2020 au Niger.

Le projet NIG/801 s'inscrit dans les objectifs du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et des personnes déplacées en Afrique. Il est également conforme aux différentes stratégies mises en œuvre par le Niger, notamment le Programme de modernisation et de développement de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques, le Plan de développement économique et social et le Programme sectoriel de l'éducation et de la formation. Le budget global du projet NIG/801 est de 6 900 000 EUR.

À travers la convention de délégation N°T-EUTF-SAH-NE-04-01 signée au mois de novembre 2016, l'agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement a reçu de l'Union européenne un mandat pour la mise en œuvre du projet NIG/801. Le projet, avec une durée initiale de 36 mois, a démarré officiellement le 14 novembre 2016. Quatre avenants à la convention ont permis d'officialiser les délégations de fonds et de mise en œuvre à des partenaires nationaux et à prolonger la durée du projet à 48 mois sans incidence financière.

L'objectif global du projet NIG/801 est de contribuer au développement socio-économique des deux régions d'Agadez et de Zinder par le biais de la formation, du renforcement de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des jeunes filles et garçons. Le projet NIG/801 intervient en soutien au ministère des Enseignements professionnels et techniques.

Plus spécifiquement, le projet NIG/801 vise l'amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons grâce à la Formation professionnelle et au développement de la petite entreprise artisanale. Pour ce faire, deux résultats sont attendus du projet : l'amélioration du pilotage de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques au niveau des régions d'Agadez et de Zinder et l'amélioration de l'accès de plus de 7 000 jeunes à une formation diversifiée et aux mesures d'accompagnement favorisant leur insertion professionnelle.

À la suite de la mission d'évaluation intermédiaire réalisée du 17 septembre au 4 octobre 2018 par l'équipe de SOGEROM SA, LuxDev a de nouveau mandaté SOGEROM SA qui a mobilisé une équipe de deux évaluateurs pour accomplir la mission d'évaluation finale à Niamey, Agadez et Zinder en octobre 2020.

Le présent rapport rend compte du niveau d'atteinte des résultats escomptés du projet NIG/801 avant la date de clôture prévue au mois de novembre 2020 (14 novembre 2020).

Sur la base d'une échelle de notation globale allant de la meilleure note 1 à la moins bonne 6, l'équipe d'évaluation finale attribue :

La pertinence du projet A-FIP est notée 1/6, car l'équipe d'évaluation juge qu'il est adapté aux besoins des bénéficiaires et aligné aux politiques et stratégies nationales.

Le projet NIG/801 s'inscrit dans la stratégie de développement de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques du ministère des Enseignements professionnels et techniques (dont les orientations et axes stratégiques majeurs sont :

- l'accès à l'éducation et à la formation et l'amélioration du pilotage de la formation professionnelle en due du renforcement de la qualité et de l'efficacité des services offerts ;
- la contribution à la lutte contre la pauvreté et le chômage ;
- l'insertion économique des jeunes et plus particulièrement des jeunes ruraux ;
- le développement rural et des secteurs industriel et artisanal ;
- la contribution à la croissance économique par des offres de formation mieux adaptées aux compétences requises par le marché du travail.

Aussi, le projet NIG/801 répond-il aux préoccupations du gouvernement nigérien qui ambitionne d'assurer la sécurité alimentaire à travers l'initiative les Nigériens nourrissent les nigériens du programme de renaissance acte 2. Le cinquième axe de ce dernier couvre les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement. Le choix des filières agro-sylvo-pastorales relève de ce besoin d'articulation aux priorités nationales de « faim zéro » au Niger. Le projet a réservé 50 % des demandes de financement de microprojets pour le **sous-secteur agro-sylvo-pastorale** structuré sur quatre filières (embouche, maraichage, transformation des produits agro-alimentaires et transformation et conservation des produits laitiers).

Le projet NIG/801 répond aux besoins des bénéficiaires cibles prioritaires. Les bénéficiaires cibles sont les jeunes des régions d'Agadez et Zinder de 15 à 30 ans, ruraux et déscolarisés ou faiblement scolarisés. Il s'agit de plus de 7 000 jeunes défavorisés qui ont bénéficié de formations qualifiantes dans des filières porteuses, d'un accompagnement financier et non financier et d'un suivi de proximité vers l'emploi ou l'auto-entreprenariat.

Face à la pression démographique et aux défis posés par l'atteinte des objectifs de développement, le Programme sectoriel de l'éducation et de la formation attend du sous-secteur de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques qu'il accueille des effectifs importants d'apprenants. Le projet NIG/801 a élargi l'accès et amélioré la qualité des apprentissages et initié une stratégie dynamique d'appui à l'insertion professionnelle.

En améliorant l'employabilité des jeunes par le biais de formations qualifiantes en participant au développement des entreprises artisanales (cf. actions du projet liées au résultat 2), le projet NIG/801 contribue à l'amélioration des revenus et des conditions de vie des jeunes des régions d'Agadez et de Zinder.

L'appui effectif aux Directions régionales des Enseignements professionnel et technique et aux deux antennes du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage, institutions sous tutelle du ministère des Enseignements professionnels et techniques, a permis d'améliorer le pilotage du sous-secteur de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques au niveau local et une mobilisation inclusive des acteurs publics et des opérateurs privés dans la mise en œuvre réussie des formations en alternance.

Ainsi, la stratégie déployée par le projet NIG/801, diagnostic des besoins, renforcement de capacités, appuis en équipements, coaching rapproché, formation par alternance, développement du partenariat public-privé a permis à tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet de jouer pleinement leur rôle, à la satisfaction de tous les bénéficiaires.

Au niveau institutionnel national, les responsables ont exprimé leur très grande satisfaction et leurs appréciations très positives du projet NIG/801. Le Secrétaire général du ministère des Enseignements professionnels et techniques a souligné que « il n'y a pas un projet qui a laissé autant d'impacts à Agadez et Zinder que le projet NIG/801... et nous regrettons déjà au nom des populations locales, le vide laissé par le projet NIG/801 après sa clôture ». Le projet est très pertinent au regard de son ancrage territorial. Au niveau des deux régions d'Agadez et de Zinder, tous les acteurs ont vivement salué la pertinence du projet. Les gouverneurs des deux régions ont remercié l'Union européenne et LuxDev d'avoir implanté un tel projet dans leurs régions et ont insisté sur l'impérieuse nécessité de poursuivre le processus de cofinancement des projets de création d'entreprises des jeunes formés par le projet. Les présidents des Conseils régionaux des deux régions ont vivement salué « l'insuffisance corrigée ». En effet, « le projet nous a rétabli dans notre rôle de pilote et de coordonnateur des actions du projet avec les différents acteurs régionaux, ce qui a permis de revitaliser le cadre de concertation et faciliter la synergie et la complémentarité avec d'autres interventions » a confié le premier vice-président du Conseil régional d'Agadez. « Le renforcement de nos capacités en planification, en gestion axée sur les résultats et en rédaction administrative, l'amélioration considérable de nos conditions de travail (équipements en informatique, bureautique, logistique) nous ont permis de mieux faire notre travail. Grâce à l'appui du projet NIG/801, nos deux Directions régionales des Enseignements professionnel et technique sont souvent citées en exemple » ont témoigné les acteurs des deux Directions régionales des Enseignements professionnel et technique. Les représentants de la Chambre régionale d'agriculture, de la Chambre des métiers de l'artisanat du Niger, de Fédération régionale des artisans d'Agadez et Fédération régionale des artisans de Zinder ont également exprimé leur entière satisfaction et souhaité la poursuite du projet « car les ateliers de nos membres ont été équipés et leurs compétences valorisées par le projet NIG/801 ».

Les principaux bénéficiaires du projet (jeunes de 15 à 30 ans) sont très satisfaits des formations qui leur ont permis d'acquérir des compétences et de mener des activités génératrices de revenus. Certains d'entre eux (apprenants-stagiaires lors de l'évaluation intermédiaire en septembre 2018) sont devenus, en octobre 2020, des auto-entrepreneurs, des chefs de micro-entreprises cofinancées par le projet NIG/801 et la Banque agricole du Niger. Le projet NIG/801 est, en effet, en phase avec la logique du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne avec des formations pertinentes de courtes durées (trois mois et six mois) et d'insertion professionnelle de jeunes défavorisés dans le milieu économique des régions d'Agadez et de Zinder. Aussi, le projet est en articulation avec les priorités nationales déclinées dans le Programme sectoriel de l'éducation et de la formation 2014-2024 qui vise la formation de ressources humaines compétentes et opérationnelles au Niger.

La cohérence du projet NIG/801 est notée 2/6, car l'équipe d'évaluation juge qualitative et stratégique le management du projet.

En vue de développer des synergies dans leurs interventions respectives, le projet NIG/801 et ProEmploi de la Coopération allemande ont initié la mise en place et l'actualisation de bases de données sur les jeunes formés dans les régions de Zinder et d'Agadez pour éviter les doublons au niveau de la sélection des bénéficiaires. En outre, les deux projets appuient conjointement le Cadre régional de concertation des acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi. Enfin, ils ont partagé leurs expériences en matière d'élaboration de stratégie d'insertion des jeunes. L'identification des jeunes bénéficiaires a permis d'éviter les doublons ou doubles emplois avec les interventions des différents partenaires afin de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires.

L'équipe du projet NIG/801 a également pris contact avec le programme « Améliorer la gestion des défis migratoires au Niger » (ProGEM) cofinancé par le fonds fiduciaire de l'Union européenne et la Coopération allemande. Le ProGEM, d'une durée de trois ans tout comme le projet NIG/801, coopère principalement avec les conseils municipaux et régionaux, les gouvernorats, les services déconcentrés de l'État et les organisations de la société civile. Des bureaux d'antennes sont implantés dans les trois régions d'intervention (Agadez, Zinder et Tahoua). Le projet NIG/801 et ProGEM ont réalisé la cartographie des acteurs régionaux et des centres de formation technique et professionnelle d'Agadez et Zinder. Cela facilitera le choix des partenaires locaux en fonction de leurs avantages comparatifs pour la mise en œuvre efficace des projets et programmes futurs en fonction des orientations stratégiques du Niger.

La cohérence de la démarche du projet NIG/801 a permis la réussite de l'animation institutionnelle au niveau régional. L'équipe du projet NIG/801 a opté pour le faire-faire, l'approche territoriale, la responsabilisation des acteurs dans la mise en œuvre des activités axées sur les résultats escomptés.

Le projet NIG/801 a été mis en œuvre par les services déconcentrés du ministère des Enseignements professionnels et techniques (Direction régionale des Enseignements professionnel et technique de Zinder et Direction régionale des Enseignements professionnel et technique d'Agadez) et le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (antennes Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage de Zinder et d'Agadez), les collectivités territoriales (mairies), les organisations faïtières, les opérateurs locaux publics et privés de formation ainsi que les organisation non gouvernementale locales. Les représentants d'organisations faïtières et les représentants de la Chambre consulaire des métiers de l'artisanat du Niger sont des membres actifs des deux comités ad hoc mis en place dans les deux régions d'intervention du projet (Agadez et Zinder).

Les procédures de passation des marchés ont respecté le code des marchés publics en vigueur au Niger. Le contrôle de la qualité des procédures d'achat a été effectué par les services de l'État pour les équipements acquis par le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage dans le cadre de la mise en œuvre du projet NIG/801.

Le mécanisme de financement à coûts partagés des projets de création de micro-entreprises est également aligné au mécanisme du Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le projet NIG/801 a fait appel aux ressources humaines locales (formateurs et maîtres d'apprentissage, inspecteurs pédagogiques, fournisseurs locaux) pour la mise en œuvre des activités, ce qui a contribué à la valorisation et à la responsabilisation des ressources locales et, in fine, au développement local (achats de biens et de services au niveau territorial).

Enfin, le projet NIG/801 s'appuie sur le programme bilatéral du Programme indicatif de Coopération III financé par la Coopération luxembourgeoise élaboré et mis en œuvre selon l'approche programme et fondé sur des appuis aux institutions nationales, régionales et locales créées par l'État nigérien. Ce programme repose sur les Programme sectoriel de l'éducation et de la formation et contribue à la diversification et à la pérennisation des financements nationaux et internationaux.

L'efficacité est notée 3/6, car l'équipe d'évaluation juge l'intervention du projet NIG/801 efficace mais avec des possibilités d'amélioration au niveau de l'insertion via le cofinancement de projets de micro-entreprises des jeunes.

Au regard du niveau d'atteinte de l'objectif spécifique qui était d'améliorer l'employabilité des jeunes filles et garçons grâce à la formation professionnelle et au développement de la petite entreprise artisanale, l'équipe d'évaluation juge l'intervention du projet NIG/801 efficace mais avec des possibilités d'amélioration au niveau de l'insertion via le cofinancement de projets de micro-entreprises des jeunes.

Pour **le résultat 1** (R1. Le pilotage de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques aux niveaux central et surtout régional est amélioré) des avancées concrètes ont été notées en termes de pilotage concerté du sous-secteur de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques au niveau local. Les acteurs régionaux ont planifié et mis en œuvre les actions de formation en alternance, de suivi technico-pédagogique, d'accompagnement des jeunes dans leurs parcours d'insertion via les deux modalités précédemment décrites. En outre, les acteurs ont certifié les compétences des jeunes en toute autonomie. L'élaboration de documents techniques (termes de référence, rapports d'exécution, etc.) a été accomplie en toute autonomie suite à l'appui du projet. En outre, un Plan intégré de renforcement de capacités des acteurs des Directions régionales des Enseignements professionnel et technique et des antennes régionales du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage d'Agadez et de Zinder a été exécuté avec succès. La dynamique multi-acteurs a permis une concertation inclusive dans le choix des opérateurs et des bénéficiaires, la sélection de dossiers bancables de projets de création d'entreprises des jeunes soumis au cofinancement de la Banque agricole du Niger. Le système de monitoring initié par le projet NIG/801 a contribué à une gestion améliorée du système de formation et d'apprentissage tant au niveau local qu'au niveau national. Cependant, le taux d'exécution des plans annuels régionaux demeure encore très faible (25 % à Agadez et 42 % à Zinder) par rapport aux attentes du projet (90 % valeur cible en 2019). Cela est dû au retard dans la mobilisation des ressources budgétaires allouées par le ministère des Enseignements professionnels et techniques aux Directions régionales des Enseignements professionnel et technique.

Pour **le résultat 2** (R2. L'accès des jeunes à une formation diversifiée et aux mesures d'accompagnement favorisant l'insertion professionnelle est amélioré), les avancées du projet sont notoires. Au total, le projet NIG/801 a formé **7 008** jeunes, dont **1 000** en cours de stage pratique, donc pas encore certifiés, au moment de l'évaluation finale (octobre 2020). **6 008** jeunes ont fini leur formation dont **5 557** certifiés (92 %) et **3 535** jeunes insérés (**64 % des certifiés**). L'identification participative et inclusive des besoins en formation à Agadez et Zinder dans une vingtaine de filières porteuses dont les principaux domaines concernés sont « agro-sylvo-pastorales », « artisanat », « industrie et services », la cartographie des entreprises artisanales et des centres de formation privés et publics, le rehaussement du plateau technique des entreprises artisanales et des centres de formation sélectionnés ont élargi l'accès et la qualité des offres de formation et ont permis au projet de réaliser ces résultats supérieurs aux attentes. La perception des populations vis-à-vis de la formation professionnelle est devenue très positive et l'employabilité des jeunes accrue. La stratégie d'insertion professionnelle adoptée par le projet NIG/801 est axée sur les deux mécanismes suivants :

- l'insertion des jeunes à travers un emploi salarié dans les entreprises artisanales où ils ont suivi leur stage pratique ; et
- l'auto-entrepreneuriat.

L'insertion directe des jeunes dans les entreprises a été assidûment suivie par les acteurs des Chambre régionale d'agriculture pour le suivi et l'accompagnement des jeunes insérés à travers l'emploi rémunéré dans le domaine agro-sylvo-pastorale. La Chambre des métiers de l'artisanat du Niger a quant à elle assuré le suivi et l'accompagnement des jeunes insérés à travers l'emploi rémunéré dans les domaines de l'artisanat, de l'industrie et des services. Le deuxième mécanisme d'insertion qui prévoyait l'insertion via l'auto-emploi et la création de micro-entreprises individuelles ou en groupement est celui du crédit bancaire (53 %) adossé à une subvention du projet (40 %) selon le mécanisme du Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, cadre mis en place par le gouvernement nigérien. L'apport personnel du jeune ou du groupement est de 7 % (contrairement au Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle - 10 %) pour aider les jeunes défavorisés. Le dispositif de financement à coûts partagés, mis en place par le projet et les acteurs locaux, aurait pu financer plus de **123 dossiers** (dont 61 à Zinder et 62 à Agadez) sur un total de **805 dossiers** (dont 452 dossiers à Zinder et 400 dossiers à Agadez) validés par le comité ad hoc présidé par le Conseil régional de chaque région. Cependant, la Banque agricole du Niger n'a pas déployé assez de personnel pour diligenter le traitement des dossiers validés par les comités ad hoc. Pour ce qui est de l'orientation et de l'information des jeunes, 23 plateformes dont **11** fixes (six à Agadez et cinq à Zinder) et **12** plateformes itinérantes (sept à Agadez et cinq à Zinder) ont été créées et/ou équipées par le projet NIG/801. Au total **78** conseillers des deux régions ont été formés pour mieux accomplir leurs tâches professionnelles au bénéfice des jeunes qui fréquentent massivement ces plateformes d'orientation. Certaines plateformes comme celle de Thirozérine (Agadez) ont pris l'initiative de suivre les jeunes auto-entrepreneurs de la commune. Au total, 891 ateliers (336 à Agadez et 555 à Zinder) et 297 centres de formation (112 à Agadez et 185 à Zinder) ont été équipés par le projet. Le matériel de protection individuelle n'a pas été pris en compte dans les équipements mis à disposition de ces différentes structures.

L'efficacité est notée 3/6, car l'équipe d'évaluation juge l'intervention du projet NIG/801 efficace mais avec des possibilités d'amélioration du taux de décaissement.

L'équipe du projet NIG/801, en partenariat avec les acteurs des Directions régionales des Enseignements professionnel et technique et du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage, a réussi à mettre en place des mécanismes de mise en œuvre propices à la réalisation rapide d'activités de formation de trois mois, dont un mois obligatoire en entreprise artisanale.

Les ressources ont été suffisantes et correspondent aux besoins de l'action.

Le coût total du projet NIG/801 est estimé à 6 900 000 EUR pour une période de mise en œuvre de 36 mois revue à 48 mois (clôture prévue le 14 novembre 2020).

L'efficacité du projet est attestée par la bonne gestion des ressources financières mises à disposition. Le taux de décaissement au moment de l'évaluation finale (octobre 2020) est de 80 % (pour 100 % de la durée du projet) contre 24 % (au moment de l'évaluation intermédiaire en septembre 2018 pour 55 % de la durée du projet). Au 15 octobre 2020 (évaluation finale), 5 520 310 EUR étaient engagés, définissant ainsi un reliquat de 1 379 690 EUR (soit presque 20 % du montant total du projet), et 5 489 706 EUR payés.

La durabilité est notée 3/6, car l'équipe d'évaluation juge l'intervention du projet NIG/801 durable mais avec des possibilités d'amélioration des mécanismes de financement endogènes.

- durabilité institutionnelle :

Le projet NIG/801 a signé un accord de partenariat opérationnel avec une institution publique et pérenne, disposant d'un mandat en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, en l'occurrence le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Le recours exclusif, dans le cadre de la mise en œuvre du projet, aux structures publiques et privées (Directions régionales des Enseignements professionnel et technique, opérateurs de formation, collectivités territoriales, entreprises, etc.), dont les mandats et responsabilités sont liés à la formation et à l'insertion professionnelle est un gage de durabilité institutionnelle.

Pour assurer la pérennité des équipements, une politique de maintenance devra être adoptée en urgence et appliquée ;

- **durabilité sociale :**  
Le projet NIG/801 a réalisé le diagnostic organisationnel, élaboré et exécuté les mesures prioritaires du Plan intégré de renforcement de capacités des acteurs régionaux en charge des questions de formation et d'insertion professionnelle. Les centres de formation et les entreprises ayant formé et inséré des jeunes sont renforcés en équipements et matériels. Les acteurs ont été mobilisés de manière participative et inclusive pour le choix des métiers porteurs, la définition des modalités de mise en œuvre pratique des activités, le suivi et l'évaluation, la sensibilisation, l'information et l'orientation des bénéficiaires cibles. Toutes ces actions concourent à une durabilité sociale de l'action du projet NIG/801 ;
- **durabilité technique :**  
Les mesures de renforcement de capacités exécutées à tous les niveaux de décision et d'exécution administrative, technique et pédagogique sont autant de facteurs de durabilité technique et méthodologique. Les Directions régionales des Enseignements professionnel et technique, les responsables du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage, les responsables des Conseils régionaux et des Chambre régionale d'agriculture sont tous unanimes à reconnaître les compétences renforcées des acteurs des régions. Cela contribue à la pérennité technique des acquis du projet NIG/801 ;
- **durabilité économique :**  
Le relèvement du plateau technique des centres de formation (exemple des Centres de formation aux métiers), des ateliers des maîtres artisans et des opérateurs privés et publics de formation par le projet est un important facteur de durabilité économique. Les jeunes auto-entrepreneurs ont positivement métamorphosé leur environnement d'implantation. La diversification de leurs offres de service atténue les effets de la crise sanitaire (Covid-19). Les produits divers proposés par les femmes entrepreneures dans leurs salons de coiffure attirent plus de clientèle et augmentent ainsi leurs revenus. En outre, la diversification de l'offre de formation dans une logique de chaînes de valeurs (production, transformation, packaging, commercialisation, services) et le développement de mécanismes de pilotage du système par la demande au niveau territorial élargit l'éventail de métiers et de possibilités de formations pertinentes ;
- **durabilité financière, pérennité des sources de financement :**  
Le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'est engagé à poursuivre sa mission de former et d'accompagner les jeunes, sur fonds propres, en s'appuyant sur les acquis du projet NIG/801.

### ***Leçons apprises***

Le projet NIG/801 a globalement atteint ses objectifs. Les **leçons apprises** sont les suivantes :

- l'approche participative multi-acteurs a permis une appropriation du projet par les parties prenantes régionales mais l'appui des bailleurs reste nécessaire pour maintenir l'amplitude des bénéficiaires ;
- dans certaines zones enclavées, l'offre de formation professionnelle et technique adéquate est déficiente malgré l'intervention du projet et devrait faire l'objet d'une attention spécifique à l'avenir ;
- les formations et l'équipement fournis n'ont pas été uniformes en termes de qualité et devraient être harmonisés ;
- la stratégie adoptée pour toucher un nombre important de jeunes sans emploi (cycle court de formation en alternance) devrait être complétée par une stratégie de formation en continu du personnel des entreprises afin de maintenir dans la durée le niveau de compétences requis par les entreprises ;
- l'attractivité des formations et le maintien de l'insertion professionnelle des femmes restent marqués par le genre et des facteurs socio-culturels ;
- les revenus des jeunes apprenants pourraient être améliorés grâce à la mise à disposition de kit d'outillages individuels et l'insertion professionnelle des jeunes améliorée grâce à une harmonisation des barèmes au sein des métiers ;
- l'auto-entrepreneuriat est prisé par les jeunes formés mais est confronté à des difficultés pour le financement des projets, ce qui limite la portée de l'efficacité du projet.

## **Recommandations**

Dans la mesure où les acteurs régionaux de la formation professionnelle ont exprimé leur volonté de poursuivre l'action, il est vivement conseillé de **maintenir la structure du Comité de pilotage mis en place pour superviser le projet ainsi que les cadres régionaux de concertation**, afin de poursuivre la coordination et le suivi de la mise en œuvre des actions futures. Si ces structures sont maintenues, il leur appartiendra d'assurer l'application et le suivi des recommandations ci-dessous.

Dans le cadre du réinvestissement des acquis du projet NIG/801, il est recommandé de :

- mettre à jour de manière régulière la cartographie des acteurs régionaux et des centres de formation technique et professionnelle de manière, d'une part, à intégrer une appréciation de leurs prestations et, d'autre part, à ne pas limiter l'entrée de nouveaux prestataires dans les régions. En particulier, les nouveaux entrepreneurs formés par le projet et susceptibles d'être intégrés en tant que maîtres artisans, devraient permettre d'étoffer l'offre de formation professionnelle, tout en permettant d'assurer un suivi ex-post des jeunes formés.

Responsabilité : Directions régionales des Enseignements professionnel et technique et Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage ;

- en parallèle, renforcer les critères de sélection et les mécanismes de vérification des capacités réelles des opérateurs de formation et des maîtres artisans, couplé à une stratégie de renforcement des compétences dans les zones enclavées où la qualité fait défaut.

Responsabilité : Directions régionales des Enseignements professionnel et technique et Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage ;

- une politique de maintenance est à encourager pour entretenir les équipements mis à la disposition des centres de formation et des ateliers des maîtres artisans et assurer ainsi une meilleure durabilité de leur utilisation.

Responsabilité : Directions régionales des Enseignements professionnel et technique et Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage ;

- mobiliser les points focaux genres formés dans le cadre du projet NIG/024 pour accompagner les plateformes d'orientation dans un processus de sensibilisation des jeunes, de leurs parents, des maires et des membres de la communauté sur les questions d'équité et de genre en vue de réduire les barrières d'accès à certains métiers liés au genre et de maintenir les filles au travail même après qu'elles soient mariées.

Responsabilité : Comité de pilotage en concertation avec les conseils régionaux et les communes ;

- pour mesurer l'impact effectif de l'insertion professionnelle des jeunes, assurer un suivi de ces derniers (enregistrement dans la cartographie des acteurs, besoins de formation complémentaire, etc.).

Responsabilité : Directions régionales des Enseignements professionnel et technique et Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage ;

- prévoir une stratégie de formation continue afin d'augmenter les compétences de manière générale dans les deux régions.

Responsabilité : Comité de pilotage en concertation avec les Conseils régionaux et les communes.

### **Au niveau de l'autonomie de gestion des Directions régionales des enseignements professionnel et technique :**

- il appartient au ministère des Enseignements professionnels et techniques de rendre les Directions régionales des Enseignements professionnel et technique plus autonomes dans la gestion du Programme sectoriel de l'éducation et de la formation au niveau régional et au minimum, chaque Direction régionale des Enseignements professionnel et technique devrait connaître son budget pour pouvoir planifier ses activités. Il serait très souhaitable que les autorisations de dépenses soient lancées au mois de février de l'année budgétaire en cours pour une meilleure prise en charge des activités des Directions régionales des Enseignements professionnel et technique. Le projet NIG/024 pourrait accompagner ce processus.

Responsabilité : Comité de pilotage ;



- inscrire une grande partie des actions menées par le projet dans les futurs plans d'action annuels régionaux des deux Directions régionales des Enseignements professionnel et technique afin de profiter des ressources financières mises à leur disposition par le ministère des Enseignements professionnels et techniques et les autres partenaires techniques et financiers intervenant dans le sous-secteur de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques.

Responsabilité : Conseils régionaux en concertation avec les communes.

#### **Au niveau du renforcement de capacités des ateliers de maîtres artisans et des centres de formation :**

- la prise en compte des équipements de protection individuelle et collective devrait être systématique pour toute convention de délégation de fonds et de mise en œuvre afin de se conformer aux obligations légales.

Responsabilité : Directions régionales des Enseignements professionnel et technique, Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage, LuxDev dans le cadre d'un projet éventuel futur ;

- actualiser la base de données des acteurs sur la base des prestations réalisées de manière à constituer une mémoire institutionnelle, à mieux définir les exigences et critères relatifs à chacune des prestations et à ne pas limiter le développement éventuel d'une offre de formation professionnelle dans les régions. En particulier, les micro-entreprises créées par les jeunes entrepreneurs formés par le projet devraient être enregistrés en tant qu'ateliers de maîtres artisans.

Responsabilité : Directions régionales des Enseignements professionnel et technique et Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

#### **Au niveau de l'insertion et de l'auto-emploi des jeunes :**

- établir un système de rémunération clair et transparent pour motiver les insérés à rester dans les entreprises artisanales. L'implication de la Chambre régionale d'agriculture, de la Chambre des métiers de l'artisanat du Niger et des communes dans l'établissement est vivement recommandée.

Responsabilité : Chambre régionale d'agriculture, Chambre des métiers de l'artisanat du Niger et communes ;

- faciliter l'acquisition de kits d'outillage complets individuels respectant les normes de protection individuelle, destinés aux jeunes formés, afin de leur permettre d'effectuer des prestations en complément de leurs activités d'insertion. Ceci leur permettrait d'améliorer leur niveau de rémunération.

Responsabilité : Directions régionales des Enseignements professionnel et technique, Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage, LuxDev dans le cadre d'un projet éventuel futur ;

- poursuivre le processus de financement des projets des jeunes en mettant à contribution d'autres projets financés par le fonds fiduciaire de l'Union européenne alignés sur le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que des projets d'autres partenaires techniques et financiers actifs dans les deux mêmes régions, notamment le projet NIG/024 de LuxDev. Dans une perspective de pérennisation, mettre en place des mécanismes de co-financement avec les fonds publics.

Responsabilité : Comité de pilotage ;

- réviser la convention avec la Banque agricole du Niger pour l'inciter, voire la contraindre, à réinvestir à Agadez et à Zinder son expérience acquise dans la mise en œuvre du projet NIG/025 à Dosso. Dans la pratique, la mise en place d'une offre de financement adaptée aux besoins de financement des projets à Dosso est passée par un processus de consultation et de concertation entre l'équipe du projet et les responsables de la Banque agricole du Niger afin de déboucher sur :

- le déploiement des effectifs nécessaires,
- des modalités de remboursement des prêts adaptées aux réalités économiques et financières des entrepreneurs (revenus saisonniers).

Responsabilité : Comité de pilotage et LuxDev (projet NIG/025 à Dosso) ;

- à défaut, ouvrir le partenariat pour le co-financement aux institutions de micro-finance présentes dans les deux régions.  
Responsabilité : Comité de pilotage ;
- en parallèle, les offres de financement islamique proposées par certaines banques au Niger peuvent être explorées pour diversifier les partenaires pour le co-financement des projets des jeunes en tenant compte des considérations religieuses de certains bénéficiaires du projet au Niger.  
Responsabilité : Comité de pilotage ;
- pour consolider la crédibilité des dossiers présentés par les jeunes auto-entrepreneurs, prévoir un accompagnement post-formation de ces jeunes pendant les premiers mois de la mise en œuvre de leur projet (coaching). Cet accompagnement pourrait être apporté par les organisations non-gouvernementales impliquées dans le montage des projets.  
Responsabilité : Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (suivi des projets), Directions régionales des Enseignements professionnel et technique (plateformes d'orientation).

#### **Au niveau des synergies entre les deux projets NIG/801 et SEN/801 :**

- organiser une session de partage des bonnes pratiques et des leçons apprises entre le projet NIG/801 et le projet SEN/801 en matière de :
  - appui/conseil et de suivi des migrants de retour,
  - stratégie d'insertion, de suivi et accompagnement des jeunes formés,
  - mutualisation de ressources pédagogiques et d'expertise en formations de courtes durées,
  - expérience en matière d'animation institutionnelle et de gouvernance partenariale et inclusive,
  - expérience en matière de financement à coûts partagés des projets des jeunes auto-entrepreneurs.

Responsabilité : LuxDev, bureaux pays Niger et Sénégal.